

Am. de Wiltb.  
Anno. 16. Junij 56.

Copie

M. M. frere:

Mes dimittes, fondez tant publiques que particulieres, fonde  
d'auec die. Il ne crault pas la pitee d'imposture mise  
du fait à si peu d'indullee. J'espere que vous voudrez  
prendre la peine de lui dire, que peu à peu mes diligences  
m'apprendent de ma dependance. Aussi n'y ferois-je pas un  
nombre; sachant combien il meurt impotente que pour le meisme  
nous impotons quelque declaration plus expresse de ce  
que iij, de quelle je me ferois fort de venir à bout, ne fust  
la mauuaise conjuncture dans laquelle on nous a mis.  
Le Sr. P. Guet me fit dire hier, que des ce jour là l'on  
estoit aussy à proposer ma dependance. Il seroit m'is aussy  
de meisme, et le Sr. P. Guet me declara aujourd'uy  
qu'il seroit qu'on n'y trouuait rien de bon, et que la chose  
estoit fautive de meisme. Le Sr. P. Guet, (Commissaire des finances)  
m'a confesse que toute cette dependance l'on n'a pu que  
dire fait que nos affaires. C'est aduis si conformes m'obligent  
de vous dire qu'on ne me trompe pas, et que l'on s'assurera  
me faire juger, que je ne dois pas me mesquer du monde,  
mais bien attendre leur expedition. puis que les Lettres de  
Comis ne me permettent pas de quitter des all'ies les  
bistres dar miss' Elz' et de quelz funderlings, dit il  
de des d'os, alfoi il ne s'agit que de des all'ies de l'ind'ie  
gagés par ued'ies. J'employe donc mon jugement sur  
l'esperance: mais non sans y appliquer celui d'autrui; qui  
vous dit des fraudes et de l'ind'ie aff'ies. Mais j'ay parl'ie  
mes dimittes. Quant à Dieu que j'irai à temps la Lettre  
de mad. La Douairiere à d. Mous, elle seroit de beaucoup  
difficile. Car le Prince ne croiroit pas sur la Consultat, qu'il  
s'aduisent auec lui, et meisme auec mad. de Lian, lequel  
je cognoistray auec sans Lettre. Pour j'iray p'rie  
à faire de tout auec la cote moie mal taillee qu'il me ven

e. d'os  
ne de  
ture  
u  
de se  
s supplie  
ain,  
uore.  
capable  
ie ne

possible. Si l'on imprime ces d'écrits, je vous prie  
 de prendre que sans si, on envoie l'on en ordonne  
 de rompre et quitter le tout. Cela. L'on. soyz  
 que je seray en l'absence à la Haye, ou tant que tarder  
 et m'importe d'aller. Mais tant qu'on s'interrompt  
 à mon peu de s'es, j'ay unray comme j'aimerois qu'on  
 pour le bien de vobis de maitre auquel je me suis  
 croisé et à l'endroit lequel l'on ne me trouve en jamais  
 faute de respect, de d'opine et de fidelité, ou plus  
 que de vous témoigner que j'estois j.